

ONTARIO  
Cour supérieure de justice

**Avis au cotitulaire d'une créance**

Formule 20G Règl. de l'Ont. : 258/98

Cour des petites créances de

N° de la demande

N° de la saisie-arrêt

Adresse

Numéro de téléphone

**Créancier**

Le ou les créanciers additionnels sont mentionnés sur la formule 1A ci-jointe.

Nom de famille ou nom de la compagnie		
Premier prénom	Deuxième prénom	Également connu(e) sous le nom de
Adresse (numéro et rue, app., unité)		
Cité/ville	Province	N° de téléphone
Code postal	Courriel	
Représentant(e)		N° du Barreau de l'Ontario
Adresse (numéro et rue, app., unité)		
Cité/ville	Province	N° de téléphone
Code postal	Courriel	

**Débiteur**

Nom de famille ou nom de la compagnie		
Premier prénom	Deuxième prénom	Également connu(e) sous le nom de
Adresse (numéro et rue, app., unité)		
Cité/ville	Province	N° de téléphone
Code postal	Courriel	

**Tiers saisi**

Nom de famille ou nom de la compagnie		
Premier prénom	Deuxième prénom	Également connu(e) sous le nom de
Adresse (numéro et rue, app., unité)		
Cité/ville	Province	N° de téléphone
Code postal	Courriel	

**REMARQUE : LE CRÉANCIER SIGNIFIE LE PRÉSENT AVIS** à chaque cotitulaire d'une créance conjointement avec une copie de la déclaration du tiers saisi (formule 20F) qu'il reçoit du tiers saisi.

Court forms are available in English and French at [www.ontariocourtforms.on.ca](http://www.ontariocourtforms.on.ca). Visit this site for information about accessible formats.

**DESTINATAIRE :**

(Annexe une autre feuille,  
présentée selon le même format,  
en cas d'autres cotitulaires de la  
créance.)

Nom du ou des cotitulaires de la créance
Numéro et rue
Ville, province, code postal

Le créancier a obtenu une ordonnance du tribunal contre le débiteur. Le créancier a signifié un avis de saisie-arrêt (formule 20E), daté du 20 à ,  
(Nom du tiers saisi)

dans lequel il prétend que le tiers saisi est ou sera redevable au débiteur d'une dette sous forme de salaire, de prestations de retraite, de loyer, de rente ou autre que le tiers saisi paie par somme forfaitaire, périodiquement ou par versements échelonnés. (Une dette envers le débiteur comprend à la fois une dette payable au débiteur seul et une dette payable conjointement au débiteur et à un ou plusieurs autres cotitulaires de la créance.)

Le tiers saisi a indiqué dans la déclaration du tiers saisi annexée (formule 20F) que vous êtes un cotitulaire de la créance. Aux termes de l'avis de saisie-arrêt, le tiers saisi a payé ou paiera au greffier de la Cour des petites créances la quote-part appropriée du montant redevable ou le pourcentage que le tribunal ordonne.

**SI VOUS PRÉTENDEZ AVOIR UN DROIT** sur l'argent que le tiers saisi verse au greffier de la Cour des petites créances, vous disposez de 30 jours à compter de la signification du présent avis pour demander une audience sur la saisie-arrêt en remplissant et en signifiant un avis d'audience sur la saisie-arrêt (formule 20Q) au créancier, au débiteur et au tiers saisi, et en le déposant auprès du greffier. Si vous ne le faites pas, vous n'aurez pas le droit par la suite de contester l'exécution forcée de l'ordonnance obtenue par le créancier en vue du paiement ou du recouvrement de sommes d'argent et ces sommes pourront être remises au créancier, sauf ordonnance contraire du tribunal.

Vous pouvez obtenir les formules et la documentation à l'usage du client auprès de la Cour des petites créances de votre localité ou en consultant le site Web suivant : [www.ontariocourtforms.on.ca](http://www.ontariocourtforms.on.ca).

20

(Signature du créancier/de la créancière ou du/de la représentant(e))

**REMARQUE :** Dans les sept (7) jours civils qui suivent tout changement de votre adresse aux fins de signification, veuillez en aviser par écrit le tribunal et les autres parties.